INFO EN VRAC !

Attention aux courriels frauduleux *(source ameli.fr)*

L'Assurance Maladie met en garde les assurés sociaux contre l'envoi de courriels frauduleux les invitant à se connecter au site ameli.
Ces courriels frauduleux se présentent comme provenant de l'Assurance Maladie, ils utilisent le logo de l'Assurance Maladie et affichent le lien du site ameli.
En réalité, le lien proposé dans ces courriels renvoie sur un site qui ressemble à s'y méprendre au compte ameli, mais qui est en fait un site frauduleux dans le but d'obtenir des justificatifs d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...) et de domicile (facture de gaz, d'électricité, de téléphone...).
Attention, ceci est une escroquerie en ligne, en aucun cas vous ne devez y répondre ! Soyez vigilants !
Il s'agit en fait d'une technique d'escroquerie en ligne intitulée hameçonnage (ou "phishing"). Elle est utilisée par des escrocs dans le but d'obtenir des informations confidentielles puis de s'en servir.

En savoir plus : pour en savoir plus sur ce piratage et mieux vous en prémunir, vous pouvez consulter le portail de la sécurité informatique (www.securite-informatique.gouv.fr), notamment la fiche technique « Filoutage (phishing) ».

Consultez vos remboursements en ligne avec votre compte ameli **(source ameli.fr)**

Grâce à votre compte ameli, vous pouvez suivre tous vos remboursements en temps réel. Moins de papiers à trier et à ranger...
3 bonnes raisons d'ouvrir votre compte ameli :
Plus rapide : avec votre compte ameli, vous pouvez suivre en temps réel vos remboursements ou le paiement de vos indemnités journalières. Vous pouvez également connaître le montant des franchises et participations forfaitaires qui vous ont été prélevées. Vous n'avez plus à attendre vos relevés papier, vous gagnez du temps.
Plus simple : avec votre compte ameli, vous pouvez télécharger un récapitulatif mensuel de vos remboursements. Il est disponible pendant 6 mois sur votre compte. Vous n'avez plus de papiers à trier.
Plus pratique : avec votre compte ameli, vous pouvez demander une attestation de droits ou de paiement d'indemnités journalières, commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), faire une déclaration de perte ou de vol de votre carte Vitale. Vous pouvez aussi contacter votre caisse d'Assurance Maladie par mail pour poser une question sur vos droits ou demander un renseignement. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer.
Comment ouvrir votre compte ameli : mode d'emploi
En quelques clics, c'est fait...
Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et de votre code confidentiel provisoire. Si vous n'avez pas reçu ce code, vous pouvez en faire la demande en allant sur le site ameli.fr. Vous le recevrez par courrier dans un délai d'une semaine.
Connectez-vous à votre compte ameli
Ensuite, laissez-vous guider par l'aide en ligne.